

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 18 JUIN 2020

Le 18 juin 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Chaboudé de Courtisols, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 12 juin 2020.

#### Nombre de délégués :

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| - en exercice                        | 44 |
| - présents                           | 42 |
| - représentés ou ayant donné pouvoir | 1  |
| - votants                            | 43 |
| - ont voté pour                      | 43 |
| - ont voté contre                    | 0  |
| - se sont abstenus                   | 0  |

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONNET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Anne BRAZE par Milène ADNET (pouvoir).

Absents : Alexandre BODIN (excusé).

#### **DÉLIBÉRATION N° 877-2020**

**OBJET :**  
**Budget annexe**  
**EAU POTABLE VESLE**  
**Compte administratif 2019**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Jean-Marie ROSSIGNON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. René SCHULLER, doyen d'âge, est désigné Président de séance durant les débats et le vote portant sur le compte administratif. M. Hubert ARROUART ne participe pas au vote.

Vu les articles L. 1612-12 et L. 1612-13, L. 2121-14 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, Entendu la présentation par M. André MELLIER du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau potable Vesle.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

Après avoir approuvé le compte administratif de 2019 qui présente un état comptable de **420 845,62 Euros**,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent à la section de fonctionnement de **348 751,36 Euros**,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées, après service fait au 31 décembre 2019, et des recettes restant à recevoir à la même date.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020.

Décide sur proposition de Monsieur le Président de séance, d'affecter au budget le résultat précédemment cité comme suit :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté, compte 001, pour **72 094,26 Euros**.
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté, compte 002, pour **348 751,36 Euros**.

Extrait certifié conforme,

Le Président de séance,



René SCHULLER